

**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN  
232 rue du Stade  
38890 MONTCARRA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la  
présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 06 juin 2023

**PRESENTS** : MM. CARRAS, COTTAZ, DROGOZ, FERRARIS, GARCIA, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET,  
TOUSSENEL, VUAILLAT, CHAVANON, COURBOU, Mme GAUDET, MM. GRILLET, MONIN, Mme STIVAL.

**EXCUSES** : Mme GAGET, MM. GIRAUD, BALLY, BARRET, DAMBONVILLE, EMERAUD, GRANGER, DURAND, Mme  
HARTMANN, M. BLANDIN, Mme FRACHON, M. LELONG, Mme TISSERAND.

Secrétaire de séance : Bernard ODET

\*Pouvoirs de M. EMERAUD à M. CARRAS, Mme HARTMANN à M. CHAVANON, M. BLANDIN à M.  
FERRARIS, Mme FRACHON à M. COURBOU.

### Nombre de Délégués

**En exercice : 29**

**Présents : 16**

**Votants pour ce sujet : 20\***

**Pour : 20\***

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**OBJET :  
MODIFICATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX EAU POTABLE 2023**

Le programme d'investissement pluriannuel des travaux d'eau potable avait été approuvé lors du Comité Syndical du 10 mars 2023.

Au vu des décisions modificatives impactant le budget alloué au compte d'investissement 2315, il y a lieu de modifier le programme des travaux d'investissement pour 2023 portant le montant total des travaux à réaliser en 2023 (or restes à réaliser) à 2 287 115 € suivant le tableau présenté ci-après.

EAU POTABLE													
Communes	Opérations	2023			2024			2025			2026		
		MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses
DOLOMIEU	Dolomieu renouvellement de conduite AEP champ de mars/Octroi/Peillet (coord ASST)												
DOLOMIEU	Morthelaize renouvellement de conduite AEP	4 200	80 100	84 300									
DOLOMIEU	Local SDIS au lancelet												
DOLOMIEU	Renouvellement conduite AEP rue Elie cartan (coord ASST)				20 000	180 000	200 000						
MONTCEAU	Montceau renouvellement de conduite AEP rue central (coord CAPI)												
CATELAN	MAJ télégestion		40 700	40 700									
CATELAN	interconnexion faverges-Simydeau				41 000	274 000	315 000	28 000	222 000	250 000	82 000	548 000	630 000
CATELAN	Renouvellement divers eau potable				25 000	475 000	500 000	40 000	760 000	800 000	40 000	760 000	800 000
Schéma directeur	Schémas directeur d'eau potable sécurisation Lac Moras + gestion globale ressource eau			100 000			45 000						
Schéma directeur	Sectorisation de réseau AEP dans schéma directeur (équipement et télésurveillance)		50 000	50 000									
SALAGNON	Interco-pont sicard- Soleymieu SOLDE 2021	18 000	182 000	200 000									
SALAGNON	Construction nouvelle bâche Exhaure Pont Sicard	40 000	409 280	449 280									
SALAGNON	Contruction bâtiment sur puit forage		82 000	82 000									
SALAGNON	- Salagnon renouvellement de conduite AEP rappillard début rue du village (coord ASST)	5 000	115 000	120 000									
SERMERIEU	Sermérieu renouvellement AEP (Coord ASST)												
SERMERIEU	interco olouise-captage de sermérieu				40 000	260 000	300 000						
sermérieu	renouvellement Pierre Montin												
SOLEYMIEU	SOLEYMIEU Achat terrains pour captage		45 000	45 000									
THUELLIN	Thuellin renouvellement de conduite AEP route du Dauphiné												
VENERIEU	Vénérieu mise en conformité captage grand marais												
VENERIEU	renouvellement village (coord ASST)	30 000	270 000	300 000	30 000	270 000	300 000						
SAINT CHEF	Renouvellement vie de la chaine (coord ASST)							16 000	144 000	160 000			
St HILAIRE DE BRENS	renouvellement le plaisant (coord ASST)				12 500	237 500	250 000						
VEZERONCE	Augmentation du reservoir du Supey				55 000	695 000	750 000	55 000	695 000	750 000			
VEZERONCE	Vézeronce Route de Braille renouvelit AEP SOLDE 2021												
VEZERONCE	Interconnexion Vézeronce-Morestel							13 000	137 000	150 000			
MONTCEAU	- Montceau renouvellement chemin du dôme							22 000	198 000	220 000			
MONTCEAU	- Montceau renouvellement chemin de Recalaine							10 000	90 000	100 000			
MONTCEAU	- Montceau renouvellement d'eau potable vie de Favre												
LA CHAPELLE	- La Chapelle de la Tour Rue des fontaines renouvellement AEP												
VASSELIN	renouvellement la poterie	5 000	95 000	100 000									
VIGNIEU	- Vignieu renouvellement de conduite AEP allée des violettes (coord ASST)	4 000	96 000	100 000									
DIVERS	Renouvellements divers de canalisations	30 792	585 043	615 835									
	TOTAL	136 992	2 050 123	2 287 115	223 500	2 391 500	2 660 000	184 000	2 246 000	2 430 000	122 000	1 308 000	1 430 000

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le Programme de travaux Alimentation en Eau Potable 2023 modifié et son plan de financement,
- **de réaliser** ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- **de mentionner** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- **de solliciter** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, relatives à ce sujet, notamment les pièces contractuelles et les demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :

- TéléTransmission en Préfecture

Le : 23/06/2023

- Publication

Le : 23/06/2023

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE

ET DES COLLINES DU CATELAN

232, Rue du Stade

38890 MONTCARRA

Le Président,

Patrick FERRARIS

#### DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.